

**L'ambrosie est une plante exotique envahissante nuisible à la santé humaine (article D1338-1 du code de la santé publique). En effet, son pollen est hautement allergisant, et provoque par conséquent des réactions allergiques diverses comme des rhinites, conjonctivites, trachéites et même l'apparition ou l'aggravation de l'asthme.**

L'ambrosie est à ce jour reconnue comme un problème sanitaire important :

- ~ 10 grains/m<sup>3</sup> d'air peuvent suffire pour entraîner des symptômes allergiques (Une plante émet plusieurs centaines de grains de pollen par jour).
- Son pollen a un potentiel allergisant classé comme fort par le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA), sa classification fait partie des plus élevées.
- L'ambrosie provoque des allergies qui interviennent en fin d'été.
- La prévalence de l'allergie, c'est-à-dire le nombre de cas dans une population à un moment donné, augmente avec le degré d'exposition aux pollens.

La pollinose (affection allergique provoquée par les pollens) est caractérisée par des réactions allergiques au niveau des muqueuses respiratoires et oculaires.

L'allergie respiratoire se présente sous deux formes principales : la rhinite allergique et l'asthme allergique.

L'allergie cutanée est plus rare, toutefois de l'eczéma ou des crises d'urticaire peuvent apparaître.

La rhinite allergique multiplie le risque d'apparition de l'asthme d'un facteur 4 environ.

En conséquence, pour lutter efficacement contre cette problématique, L'Agence Régionale de Santé (ARS) a missionné FREDON PACA pour construire un dispositif de prévention et de lutte contre l'ambrosie en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Ce dispositif dont la réussite dépendra de la mise en place d'un réseau de référents territoriaux sera encadré par un arrêté préfectoral en 2021.

**Aussi par souhait de protection de ses administrés votre commune s'est engagée à travailler en collaboration avec FREDON PACA en nommant un ou plusieurs référents.**

Leur rôle sera de participer au repérage des foyers d'ambrosies sur les terrains privés et publics de la commune et de les référencer sur la plateforme « Signalement Ambrosie », de sensibiliser et d'informer la population et pour finir d'engager les moyens de lutte appropriés si nécessaire.

Les vecteurs de dispersion des graines d'ambrosie sont nombreux. Les camions, tracteurs, moissonneuses-batteuses, ensileuses (tous engins travaillant le sol), l'eau ruisselante, sacs de semences contaminées, graines pour oiseaux, crans de chaussures ou bottes, compost, potées fleuries sont d'autant de moyen de dissémination.

Si vous observez de l'ambrosie, signalez la plante sur la plateforme « Signalement Ambrosie » :

- Site web : <https://www.signalement-ambrosie.fr/>
- Application mobile Signalement Ambrosie (disponible sur Android et App Store)
- Mail : [contact@signalement-ambrosie.fr](mailto:contact@signalement-ambrosie.fr)
- Téléphone : 0 972 376 888

Votre signalement sera communiqué au référent concerné qui engagera les actions nécessaires à l'élimination des plants.

**Cette lutte reste une lutte collective pour la santé de tous**

Contact :  
FREDON PACA – Lucile ARNAUD  
[lucile.arnaud@fredon-paca.fr](mailto:lucile.arnaud@fredon-paca.fr)  
07.63.94.86.06

